

qui sont inscrites au *Feuilleton*, cela équivaldrait à dire que nous nous rendons à la pétition de certaines personnes seulement à cause de la place que leur bill occupe au *Feuilleton*. Nous rejeterions le reste des demandes pour la même raison.

A mon avis, on ne devrait pas amener le Parlement à choisir entre la première moitié ou le premier quart de la liste au détriment des autres causes, tout simplement parce que ces dernières nous paraissent douteuses. Si nous acceptons cette proposition, je crois qu'il en résulterait beaucoup plus de consternation qu'à l'heure actuelle et qu'on pourrait porter contre nous des accusations contre lesquelles nous ne saurions nous défendre.

L'an dernier, le Parlement a établi une distinction entre les genres de bills dont la Chambre était saisie. Quelqu'un qui s'est tenu au courant de la question à l'autre endroit m'a dit qu'il se pourrait que deux de ces bills—j'en ignore les numéros—aient trait à des annulations plutôt qu'à des dissolutions de mariage. Autrement dit, il n'existait pas de mariage en premier lieu, étant donné certaines particularités concernant les relations conjugales des couples en cause. A la dernière session, nous avons traité les annulations de façon tout à fait différente du fait qu'il n'y avait pas eu de mariage au préalable. Si le parrain ou quelqu'un d'autre veut faire le tri des bills de ce genre inscrits au *Feuilleton*, nous pourrions les examiner et les adopter comme cela s'est fait l'an dernier. Cette façon de procéder serait fort acceptable, mais, à notre avis, c'est la seule distinction à établir à l'égard des bills dont nous sommes saisis. Il ne faut pas en faire une question de pile ou face, ou dire que les cinquante premiers vont passer mais non les cinquante suivants, ou encore tirer les numéros au sort. Il ne conviendrait pas, à mon sens, d'en faire une loterie. J'aimerais mieux entendre quelqu'un nous annoncer que le gouvernement songe à une solution qui réglerait le problème. Alors, nous n'hésiterions pas à les laisser tous passer. Autrement, j'ai bien peur que suivre l'idée exprimée par l'honorable député, ce serait courir au-devant des coups.

Avant qu'on pose cette question, je parlais des constatations faites par l'enquêteur, M. Foucher, au cours de sa filature de la défenderesse. Je ne sais plus où j'étais rendu au moment où l'honorable député a posé sa question. En tout cas, je vais reprendre au début la réponse de l'enquêteur, au haut de la page 13.

R. En revenant vers sa maison, rue Selby, tout près de la rue Saint-Antoine. Ensuite, j'ai suivi l'auto. Je suis retourné à l'hôtel Mont-Royal. Là, j'ai pu établir qu'il était monté au sixième et je me suis fait donner le nom inscrit dans le registre...

[M. Howard.]

Il donne ici le nom de celui qui est codéfendeur, d'après la pétition.

Il occupait la chambre...

Il donne le numéro de la chambre.

Pendant toute cette nuit-là, je n'ai rien remarqué. M. Dewing n'était pas dans sa chambre, je l'ai perdu de vue, et ce n'est que le jour suivant, c'est-à-dire le samedi 16, que j'ai pu reprendre le fil, lorsque...

Il donne ici le nom de la défenderesse.

...est partie dans sa voiture, vers 7 h. 30 du soir, pour la garer du côté nord-ouest de l'avenue Atwater, près de la rue Sainte-Catherine où, elle est montée quelques instants plus tard, dans la même voiture, conduite par le même homme. Ils se sont rendus en face, au café Clover, à l'intérieur duquel ils sont restés environ une heure. Ils en sont alors sortis pour monter dans la voiture et se rendre directement à l'hôtel Mont-Royal. J'ai remarqué que la femme portait, à part son sac, quelque chose qui ressemblait à un sac en papier. La voiture a été laissée à l'hôtel. Un employé s'en est occupé et ils sont entrés au *Picadilly Lounge*, situé au rez-de-chaussée de l'hôtel, où ils sont restés jusqu'à environ 9 h. 15 du soir. Puis, ils se sont tous deux rendus à l'ascenseur pour monter au sixième étage. Entre-temps, j'ai appelé M. Vinet, pour qu'il me rejoigne à l'hôtel. J'ai fait cet appel vers 9 h. 30 du soir, et, dans l'intervalle j'ai vérifié à plusieurs reprises la chambre en question. J'y ai entendu des voix jusqu'à 11 h. 10 du soir, heure à laquelle Jean Vinet et moi-même nous y sommes rendus. J'ai frappé à la porte. M... est venu répondre...

Il donne ici le nom du codéfendeur.

Je l'ai appelé par son nom en lui demandant d'entrer dans la chambre et, comme il se tenait juste à l'intérieur de la porte, nous sommes entrés, et j'ai demandé à parler à...

Il donne ici le nom de la défenderesse.

...qui, à ce moment-là, était à moitié assise sur le bord du lit, vêtue d'une chemise de nuit bleu pâle.

**M. le président:** Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

**M. Howard:** A-t-on tenu compte du temps qu'ont pris la question et la réponse?

**M. Peters:** Monsieur le président, il est regrettable qu'on ait interrompu le député de Skeena, en raison de la règle qui s'applique au comité. Il était en train de soulever un point très important, et je ne mentionnerai qu'un passage de la déposition. Il y en a un ou deux assez amusants que je pourrais mentionner.

Je m'intéresse toujours à ces questions sur la façon dont un tel ou un tel était vêtu. La réponse ici est qu'il portait un pyjama crème uni.

**Une voix:** De quelle couleur est le vôtre?

**M. Peters:** Nous avons ici un enquêteur en herbe, et nous ne le savions pas. Après les événements des prochains mois, peut-être comparaitra-t-il devant nous régulièrement en tant que membre de cette profession très lucrative.